

Le Plan directeur pour le pétrole et le gaz naturel au Nouveau-Brunswick

Premier rapport d'étape
Ministère de l'Énergie et des Mines
Juin 2014

Le Plan directeur pour le pétrole et le gaz naturel au Nouveau-Brunswick

Premier rapport d'étape
Ministère de l'Énergie et des Mines
Juin 2014

Le Plan directeur pour le pétrole et le gaz naturel au Nouveau-Brunswick

Premier rapport d'étape Ministère de l'Énergie et des Mines

Province du Nouveau-Brunswick
Case postale 6000
Fredericton (N.-B.)
E3B 5H1

www.gnb.ca

ISBN 978-1-4605-0360-7

9840 | 2014.06 | Imprimé au Nouveau-Brunswick | Photo de couverture : Canaport LNG



Message de l'honorable Craig Leonard

Ministre de l'Énergie et des Mines

En tant que ministre de l'Énergie et des Mines, j'ai le plaisir de vous présenter le premier rapport d'étape du *Plan directeur pour le pétrole et le gaz naturel au Nouveau-Brunswick*.

C'est avec joie que je vous annonce que d'importants progrès ont été réalisés dans la prise des mesures indiquées dans *Le Plan directeur pour le pétrole et le gaz naturel au Nouveau-Brunswick*, publié en mai 2013 et conçu pour aider à orienter l'élaboration de politiques dans le secteur du pétrole et du gaz naturel, un secteur qui évolue rapidement.

Le ministère de l'Énergie et des Mines collabore depuis un certain temps avec de nombreux autres ministères et organismes gouvernementaux à l'exécution des mesures indiquées dans le plan directeur, y compris l'élaboration d'un nouveau régime de redevances pour le gaz naturel. Ce nouveau régime, fondé sur environ deux ans de recherches, de discussions et d'analyses menées par le gouvernement, avec l'apport d'experts-conseils, du personnel gouvernemental et d'intervenants clés, devrait augmenter les recettes en redevances d'environ 50 % pendant la durée normale d'un projet de gaz naturel, comparativement à notre structure de redevances précédente.

En outre, la Province du Nouveau-Brunswick a fondé l'Institut de l'énergie du Nouveau-Brunswick, qui est composé d'un Comité consultatif scientifique, de chercheurs universitaires et d'une Table ronde sur l'énergie. L'institut a annoncé deux investissements de taille dans la recherche. Le premier vise à étudier les débits d'eau, en partenariat avec le Canadian Rivers Institute, et le second, à recueillir les données de base sur l'eau souterraine qui sont nécessaires pour évaluer la qualité de l'eau des puits domestiques dans les secteurs où il est possible d'exploiter le pétrole et le gaz naturel.

Notre gouvernement continue de travailler à l'exécution des mesures en voie d'achèvement ou en cours indiquées dans *Le Plan directeur pour le pétrole et le gaz naturel au Nouveau-Brunswick*. En adoptant une approche méthodique et prudente pour l'élaboration des mesures à prendre du plan directeur, notre gouvernement assure une diligence et une rigueur optimales dans leur mise en œuvre.

En travaillant aujourd'hui à l'amélioration des politiques en matière de pétrole et de gaz naturel de la province, nous pourrons faire en sorte que les ressources du Nouveau-Brunswick soient exploitées de façon sécuritaire et responsable pour les générations à venir.



Table des matières

Plan directeur pour le pétrole et le gaz naturel - Carte du rapport d'étape	1
Rapport d'étape du plan d'action sur le pétrole et le gaz naturel	3
Gestion responsable de l'industrie	3
1. <i>Gestion stratégique de l'eau pour le secteur du pétrole et du gaz naturel</i>	3
2. <i>Surveillance adaptée de la qualité de l'air</i>	4
3. <i>Amélioration du cadre réglementaire pour le secteur du pétrole et du gaz naturel</i>	4
4. <i>Stratégie d'observation et d'application de la loi</i>	5
5. <i>Modèles d'organismes de réglementation alternatifs</i>	5
Prise en compte des préoccupations et des besoins des citoyens	6
6. <i>Engagement continu à l'égard de la santé publique</i>	6
7. <i>Règlement des conflits</i>	6
Optimisation des avantages économiques	7
8. <i>Redevances gazières et pétrolières</i>	7
9. <i>Partage des recettes en redevances</i>	7
10. <i>Retombées économiques</i>	8
11. <i>Plan sur les possibilités économiques des Premières Nations</i>	8
12. <i>Développement économique et attraction d'investissements</i>	9
13. <i>Stratégie de développement de la main-d'œuvre</i>	9
Orientations futures	10
14. <i>Institut de l'énergie du Nouveau-Brunswick</i>	10
15. <i>Planification de l'approvisionnement régional en gaz naturel</i>	10
16. <i>Possibilités extracôtières en matière de pétrole et de gaz naturel</i>	11

Plan directeur pour le pétrole et le gaz naturel – Carte du rapport d'étape

Mesure	Mesures à prendre concernant le pétrole et le gaz naturel	État	Année de réalisation
1	Gestion stratégique de l'eau pour le secteur du pétrole et du gaz naturel	En voie d'achèvement	2014
2	Surveillance adaptée de la qualité de l'air	En voie d'achèvement	2016
3	Amélioration du cadre réglementaire pour le secteur du pétrole et du gaz naturel	En voie d'achèvement	2015
4	Stratégie d'observation et d'application de la loi	En voie d'achèvement	2014
5	Modèles d'organismes de réglementation alternatifs	En voie d'achèvement	2014
6	Engagement continu à l'égard de la santé publique	En cours	En cours
7	Règlement des conflits	En voie d'achèvement	2014
8	Redevances gazières et pétrolières	Achevée	2014
9	Partage des recettes en redevances	En voie d'achèvement	2014
10	Retombées économiques	En voie d'achèvement	2016
11	Plan sur les possibilités économiques des Premières Nations	En cours	En cours
12	Développement économique et attraction d'investissements	En cours	En cours
13	Stratégie de développement de la main-d'œuvre	En voie d'achèvement	2016
14	Institut de l'énergie du Nouveau-Brunswick	Achevée	2013
15	Planification de l'approvisionnement régional en gaz naturel	En voie d'achèvement	2014
16	Possibilités extracôtières en matière de pétrole et de gaz naturel	En cours	En cours

- Achevée
- En voie d'achèvement
- En cours

Rapport d'étape du plan d'action sur le pétrole et le gaz naturel

Gestion responsable de l'industrie

1. Gestion stratégique de l'eau pour le secteur du pétrole et du gaz naturel

La Province du Nouveau-Brunswick veillera à ce que les mesures de protection et de gestion de l'eau suivent le rythme des activités d'exploitation du pétrole et du gaz naturel.

Progrès réalisés et prochaines étapes

Surveillance de l'eau

Le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux (MEGL) continue l'élaboration d'un plan de surveillance stratégique de l'eau pour le secteur du pétrole et du gaz naturel afin de cerner les besoins de surveillance qui surviendront à mesure que l'industrie prendra de l'ampleur. L'ébauche du plan est en cours de peaufinage. Le plan traitera de la surveillance des eaux de surface et des eaux souterraines, à l'emplacement comme dans la région. Il prévoit un système de surveillance intégré qui comprend le travail de l'Institut de l'énergie du Nouveau-Brunswick et la poursuite des partenariats conclus avec d'autres organismes, dont Environnement Canada et le Canadian Rivers Institute.

Utilisation de l'eau dans la prospection et l'extraction

Le MEGL continue de préparer un plan pour gérer l'utilisation d'eau par le secteur du pétrole et du gaz naturel. Le plan traitera des exigences décrites dans le document *Gestion environnementale responsable des activités pétrolières et gazières au Nouveau-Brunswick : Règles pour l'industrie* et sera utilisé pour aider le MEGL à évaluer les propositions de retraits d'eau présentées par les exploitants de puits de pétrole et de gaz. L'ébauche du plan a été préparée et est en cours de peaufinage.

Information publique au sujet de l'eau

Le MEGL a publié un document disponible en ligne intitulé *Description générale des mesures de protection de l'eau pour l'industrie pétrolière et gazière au Nouveau-Brunswick*. Ce document donne un aperçu des mesures portant sur l'eau dans les *Règles pour l'industrie* dans le but de guider la gestion et la protection des ressources hydriques du Nouveau-Brunswick.

On cible l'achèvement de cette mesure en 2014.

2. Surveillance adaptée de la qualité de l'air

La Province du Nouveau-Brunswick continuera de surveiller la qualité de l'air et de veiller à ce que les activités et le réseau de surveillance de la qualité de l'air actuels suivent le rythme de toute croissance dans le secteur pétrolier et gazier.

Progrès réalisés et prochaines étapes

Le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux a élaboré, en collaboration avec Santé Canada, une étude sur la surveillance adaptée de la qualité de l'air pour cerner les besoins futurs au regard de la surveillance dans le secteur du pétrole et du gaz naturel. L'étude comporte quatre phases, soit données de référence (phase I), nouveau puits/puits actif (phase II), usine à gaz (phase III) et puits inactif ou obturé (phase IV).

La collecte des données est terminée pour toutes les phases de l'étude sauf la deuxième (nouveau puits/puits actif), qui est tout de même bien entamée.

Le premier rapport provisoire a été publié en février 2011; d'autres pour les phases I, III et IV seront publiés en 2014 et en 2015, et le rapport final sera terminé en 2016.

On cible l'achèvement de cette mesure en 2016.

3. Amélioration du cadre réglementaire pour le secteur du pétrole et du gaz naturel

La Province du Nouveau-Brunswick continuera de mettre en valeur le cadre de réglementation qui s'applique à l'exploration et à la production du pétrole et du gaz naturel.

Progrès réalisés et prochaines étapes

Le ministère de l'Énergie et des Mines (MEM) et le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux (MEGL) ont utilisé les *Règles pour l'industrie* comme source additionnelle d'orientation pour améliorer le cadre réglementaire existant de la province. Ils continuent de collaborer avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux dans le cadre d'un effort provincial visant à assurer la surveillance efficace et progressive de l'industrie du pétrole et du gaz naturel dans la province.

Le MEM a mis à jour de nouvelles normes techniques sur le pétrole et le gaz naturel qui viendront s'ajouter à celles qui étaient déjà inscrites aux *Règles pour l'industrie*; toutes ces normes seront combinées aux lois et aux règlements existants.

Le MEGL, pour sa part, utilise les lois existantes en mettant surtout l'accent sur l'amélioration continue pour rédiger un document d'orientation pour l'industrie du pétrole et du gaz naturel. L'élaboration des normes d'exploitation en matière d'environnement du MEGL, qui ont pour but d'éclaircir certaines sections des *Règles pour l'industrie*, est terminée.

On cible l'achèvement de cette mesure en 2015.

4. Stratégie d'observation et d'application de la loi

La Province du Nouveau-Brunswick publiera une stratégie d'observation et d'application de la loi pour le secteur du pétrole et du gaz naturel.

Progrès réalisés et prochaines étapes

Les ministères et les organismes provinciaux responsables de l'inspection et de l'application de la loi pour les activités d'exploration et de mise en valeur du pétrole et du gaz naturel ont préparé ensemble l'ébauche d'une stratégie d'observation et d'application de la loi, qui est en cours de peaufinage. Entre-temps, la Province a déjà mis en œuvre un certain nombre de mesures, notamment : a) l'embauche d'un coordonnateur en chef des inspections; b) des inspections conjointes des activités pétrolières et gazières; c) une formation spécialisée supplémentaire pour le personnel d'inspection; d) des améliorations sur le plan de la gestion de l'information.

Les objectifs de la stratégie traitent de chaque élément indiqué dans *Le Plan directeur pour le pétrole et le gaz naturel au Nouveau-Brunswick*, y compris : 1) la coordination des efforts; 2) la formation; 3) la gestion de l'information; 4) la priorité des inspections; 5) l'amélioration des communications (pour l'industrie et le public); 6) la mesure du rendement; 7) les pénalités adéquates; 8) les ressources suffisantes pour l'inspection et l'application de la loi.

On cible l'achèvement de cette mesure en 2014.

5. Modèles d'organismes de réglementation alternatifs

La Province du Nouveau-Brunswick examinera les modèles d'organismes de réglementation qui pourraient convenir à un futur secteur du pétrole et du gaz naturel élargi.

Progrès réalisés et prochaines étapes

Le ministère de l'Énergie et des Mines et le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux ont examiné la structure réglementaire actuelle de la province et ont étudié d'autres modèles employés dans diverses régions d'exploitation du pétrole et du gaz naturel en Amérique du Nord.

L'examen des modèles organisationnels adaptés à la province, si le besoin devait se faire sentir, est en cours. L'évaluation approfondie des modèles qui sont jugés pertinents pour la province nécessitera l'examen des facteurs clés qui sont importants pour les Néo-Brunswickois. Ainsi, cet examen comprendra une discussion sur les objectifs en matière de politique publique, les forces et les faiblesses des différents modèles, les aspects de la transition et les risques potentiels. La décision d'instaurer un nouveau modèle serait fonction de l'ampleur future de l'industrie du pétrole et du gaz.

On cible l'achèvement de cette mesure en 2014.

Prise en compte des préoccupations et des besoins des citoyens

6. Engagement continu à l'égard de la santé publique

La Province du Nouveau-Brunswick veillera à la prise en compte continue des enjeux associés à la santé publique et de ses déterminants sociaux au cours du développement d'une industrie gazière et pétrolière.

Progrès réalisés et prochaines étapes

Le ministère de la Santé (MS) crée des outils pour évaluer l'incidence potentielle de l'industrie du pétrole et du gaz naturel sur la santé au Nouveau-Brunswick.

Un examen des études liées au gaz naturel issu du schiste a été rédigé par le MS et publié en décembre 2013. Un survol de la documentation se poursuit, afin de faire en sorte que les conseils soient toujours à jour et fondés sur des données probantes ainsi que de surveiller, de rechercher et de communiquer l'information sur l'incidence de l'exploitation gazière sur la santé.

Divers ministères du gouvernement provincial continueront leurs études en cours de l'information la plus récente disponible concernant la santé publique par rapport au développement du secteur pétrolier et gazier afin d'assurer que les règles en vigueur dans notre province pour l'industrie pétrolière et gazière continuent à prendre en compte les plus récente données sur le sujet.

Cette mesure, telle qu'elle a été énoncée dans *Le Plan directeur pour le pétrole et le gaz naturel au Nouveau-Brunswick*, est en cours.

7. Règlement des conflits

La Province du Nouveau-Brunswick évaluera et mettra sur pied des mécanismes efficaces et appropriés pour régler les conflits ou traiter les réclamations découlant des activités liées au pétrole et au gaz naturel.

Progrès réalisés et prochaines étapes

Le ministère de l'Énergie et des Mines (MEM) dresse actuellement, à l'intention des propriétaires fonciers, l'ébauche d'une brochure d'information traitant de sujets divers : droits de superficie et droits généraux des propriétaires fonciers, ce dont il faut tenir compte avant de céder des droits par bail et ce qu'il convient de faire en cas de conflit ou de réclamation. Ces renseignements seront disponibles sur papier et seront accessibles en ligne, sur le site Web du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Le MEM et le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux mènent un examen des différents modes de règlement des conflits pour le secteur du pétrole et du gaz naturel, y compris les modes éprouvés utilisés en Alberta (Alberta Energy Regulator) et en Colombie-Britannique (British Columbia Oil and Gas Commission).

Une fois l'examen terminé, ils travailleront avec le ministère de la Justice et le Cabinet du procureur général pour mettre en œuvre les mécanismes voulus qui feront que les réclamations soient résolues de façon équitable et efficace et dans les meilleurs délais.

On cible l'achèvement de cette mesure en 2014.

Optimisation des avantages économiques

8. Redevances gazières et pétrolières

La Province du Nouveau-Brunswick établira un régime de redevances sur le pétrole et le gaz naturel qui procure un rendement convenable à l'État, tout en encourageant l'investissement dans ce secteur.

Progrès réalisés et prochaines étapes

Le ministère de l'Énergie et des Mines et le ministère des Finances, avec l'apport d'intervenants clés, des Premières Nations et d'experts-conseils, ont élaboré un nouveau régime de redevances sur le gaz naturel dans la province.

Ce nouveau régime repose sur environ deux ans de recherches, de discussions et d'analyses. Il a été annoncé en novembre 2013, et les règlements provisoires ont été affichés en ligne aux fins d'examen par le public du 20 février au 19 mars 2014. La structure de redevances sur le gaz naturel est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2014.

Le taux de redevances pour le pétrole et les condensats demeurera le même jusqu'à ce qu'il aura été examiné davantage.

Cette mesure, telle qu'elle a été énoncée dans *Le Plan directeur pour le pétrole et le gaz naturel au Nouveau-Brunswick*, est maintenant achevée.

9. Partage des recettes en redevances

La Province du Nouveau-Brunswick continuera d'examiner les modèles potentiels de partage des redevances.

Progrès réalisés et prochaines étapes

Conformément à la mesure à prendre no 8, le nouveau régime de redevances sur le gaz naturel fournit un cadre qui permettra à la Province de poursuivre son examen du partage des recettes en redevances et d'explorer les modèles potentiels, avant d'émettre une recommandation au cours de l'année 2014.

Cette mesure est dirigée par le ministère de l'Énergie et des Mines, en collaboration avec le ministère des Finances et le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux.

Cette équipe interministérielle s'appuie sur les travaux réalisés et les commentaires reçus à la suite de la publication, en 2012, du document *Partage des recettes tirées des redevances provenant des activités gazières au Nouveau-Brunswick*. Les débats d'orientation antérieurs sont pris en compte, et une évaluation pangouvernementale sera réalisée pour tenter de déterminer comment le partage des recettes en redevances peut s'appliquer au Nouveau-Brunswick.

On cible l'achèvement de cette mesure en 2014.

10. Retombées économiques

La Province du Nouveau-Brunswick travaillera avec l'Institut de l'énergie du Nouveau-Brunswick à déterminer les retombées économiques réelles et envisageables résultant du développement des ressources en pétrole et en gaz naturel.

Progrès réalisés et prochaines étapes

L'Institut de l'énergie du Nouveau-Brunswick conjointement avec les ministères de l'Énergie et des Mines, des Finances, de l'Environnement et des Gouvernements locaux, ainsi que des Transports et de l'Infrastructure se pencheront sur la mise au point d'outils d'analyse économique efficaces pour évaluer les retombées économiques réelles et envisageables d'une industrie du pétrole et du gaz naturel élargie.

Une demande de propositions visant l'élaboration d'outils analytiques sera créée plus tard cette année et le travail sur ce projet commencera au début de l'année 2015. Il est anticipé que le projet comprendra une phase initiale durant laquelle un examen des études et une comparaison des autres administrations seront menés. La seconde phase du projet sera la recommandation de mesures appropriées visant à aborder les risques tout en maximisant les avantages et en minimisant les conséquences socio-économiques négatives pour les Néo-Brunswickois.

On cible l'achèvement de cette mesure en 2016.

11. Plan sur les possibilités économiques des Premières Nations

La Province du Nouveau-Brunswick collaborera avec l'industrie et les collectivités des Premières Nations afin de tirer le maximum des possibilités des Premières Nations dans le secteur gazier et pétrolier.

Progrès réalisés et prochaines étapes

Un partenariat économique avec les Premières Nations est une étape incontournable pour la mise en valeur des possibilités offertes par un secteur gazier et pétrolier en plein essor. Une table de consultation bilatérale sur l'énergie et les mines a été créée en 2013 afin d'amorcer le dialogue avec les Premières Nations. Des séances de formation ont été mises sur pied pour mieux faire connaître le secteur gazier et pétrolier aux Premières Nations et les éclairer sur les processus provinciaux de délivrance de permis.

Afin que les promoteurs de projets d'exploitation des ressources aient une meilleure idée du processus de consultation avec les Premières Nations du Nouveau-Brunswick, un guide préliminaire à leur intention a été élaboré et est en cours de révision à l'interne. Le guide préliminaire sera soumis aux représentants des Premières Nations avant d'être présenté sous sa forme définitive. Le guide à l'intention des promoteurs sera terminé en 2014.

Par ailleurs, la Province soutient financièrement les programmes de formation et d'emploi de l'Initiative conjointe de développement économique. En 2014, le Nouveau-Brunswick lance le programme NBAMET (*New Brunswick Aboriginal Mining, Energy and Trades*) dans le but d'offrir une formation aux Autochtones désireux d'entreprendre une carrière dans le secteur des ressources.

Cette mesure, telle qu'elle a été énoncée dans *Le Plan directeur pour le pétrole et le gaz naturel au Nouveau-Brunswick*, est en cours.

12. Développement économique et attraction d'investissements

La Province du Nouveau-Brunswick maximisera les possibilités de développement économique et d'attraction des investissements associées à l'industrie provinciale du pétrole et du gaz naturel.

Progrès réalisés et prochaines étapes

Tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la province, les possibilités offertes par le secteur du pétrole et du gaz naturel, depuis les projets de mise en valeur des ressources jusqu'aux projets de construction de pipeline, s'inscrivent dans le travail qu'accomplit le ministère du Développement économique auprès des entreprises privées néo-brunswickoises. Pour promouvoir cette mesure, le gouvernement :

- collabore avec des entreprises du Nouveau-Brunswick afin d'évaluer et d'améliorer les capacités par un outil d'analyse formel;
- a entrepris diverses activités commerciales et des projets de partenariat en 2013-2014 avec des marchés pétroliers et gaziers comme l'Alberta, Terre-Neuve-et-Labrador, le Texas, le Dakota du Nord, l'Arkansas, l'Inde, la Chine et le Brésil;
- fournit un soutien continu à l'innovation pour augmenter les capacités et parfaire les meilleures pratiques dans les secteurs qui soutiennent celui du pétrole et du gaz naturel.

Investir NB a lancé plusieurs initiatives pour attirer les investissements industriels et tirer entièrement parti de l'émergence de l'exploitation du gaz naturel dans la province. Investir NB continue de travailler avec des sociétés d'investissement direct étranger dans les secteurs du pétrole, du gaz naturel et de l'énergie ainsi que dans le secteur manufacturier de pointe, qui comprend la fabrication des produits chimiques, des matières plastiques et des engrais.

Cette mesure, telle qu'elle a été énoncée dans *Le Plan directeur pour le pétrole et le gaz naturel au Nouveau-Brunswick*, est en cours.

13. Stratégie de développement de la main-d'œuvre

La Province du Nouveau-Brunswick appliquera des stratégies de développement, d'attraction et de maintien en fonction de la main-d'œuvre à l'appui d'un secteur du pétrole et du gaz naturel en expansion.

Progrès réalisés et prochaines étapes

Le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail met en œuvre des stratégies de développement, d'attraction et de maintien en fonction de la main-d'œuvre.

Ces stratégies passent par : a) la sensibilisation des élèves aux possibilités de carrière et d'emploi; b) la rationalisation du programme d'apprentissage; c) la promotion des initiatives de rapatriement et d'immigration; et d) le soutien accru des initiatives d'alternance travail-études hâtives.

Les éléments de ces stratégies qui viennent soutenir le secteur en pleine croissance du pétrole et du gaz naturel sont énoncés dans la *Stratégie de perfectionnement des compétences de la main-d'œuvre du Nouveau-Brunswick 2013-2016*.

On cible l'achèvement de cette mesure en 2016.

Orientations futures

14. Institut de l'énergie du Nouveau-Brunswick

La Province du Nouveau-Brunswick mettra sur pied l'Institut de l'énergie du Nouveau-Brunswick en vue de faciliter des recherches indépendantes en lien avec l'exploration et la mise en valeur du pétrole et du gaz naturel.

Progrès réalisés et prochaines étapes

En mai 2013, la Province du Nouveau-Brunswick a mis sur pied l'Institut de l'énergie du Nouveau-Brunswick. Depuis, l'Institut a créé un Comité consultatif scientifique, qui fait office de conseil d'administration, ainsi qu'un groupe d'étude appelé Table ronde sur l'énergie; on a également nommé un directeur général et un nouveau président permanent.

Le mandat de l'Institut est d'agir comme organisme consultatif auprès du gouvernement provincial et d'être une source d'information pour la population du Nouveau-Brunswick. Son rôle consiste à étudier et à évaluer les questions environnementales, sociales, économiques et de santé en matière d'extraction, de développement et de production énergétiques au Nouveau-Brunswick.

L'Institut de l'énergie du Nouveau-Brunswick subventionne actuellement une étude de base de surveillance des eaux souterraines d'une durée de deux ans, réalisée par des chercheurs de l'Université du Nouveau-Brunswick (achèvement prévu en avril 2016), de même qu'un projet de six mois sur les débits des eaux en collaboration avec le Canadian Rivers Institute (achèvement prévu en septembre 2014). L'Institut, en partenariat avec la Commission géologique du Canada, a investi dans l'installation de stations de surveillance sismique (jusqu'à cinq) dans le cadre d'un programme de surveillance initiale et continue de la sismicité provoquée. Par ailleurs, des travaux sont en cours pour mettre sur pied un projet de surveillance des eaux de surface, qui devrait débiter au cours de l'été 2014, ainsi qu'une étude sur la gestion des eaux usées prévue en 2014 et en 2015.

Cette mesure, telle qu'elle a été énoncée dans *Le Plan directeur pour le pétrole et le gaz naturel au Nouveau-Brunswick*, est maintenant achevée.

15. Planification de l'approvisionnement régional en gaz naturel

La Province du Nouveau-Brunswick travaillera avec l'industrie et les administrations régionales à surveiller et à régler les questions stratégiques en matière d'approvisionnement en gaz naturel.

Progrès réalisés et prochaines étapes

Pour mieux appréhender l'offre et la demande de gaz naturel à l'échelle régionale, la Province du Nouveau-Brunswick travaille avec ses partenaires régionaux pour étudier divers modèles de regroupement de gaz naturel. Une société de conseil en gestion et de conseil financier, sélectionnée par concours, mène actuellement une étude sur des modèles de regroupement de gaz naturel pour les Maritimes.

Le ministère de l'Énergie et des Mines continuera d'échanger de l'information sur les questions d'offre de gaz naturel avec ses partenaires du Canada atlantique et de la Nouvelle-Angleterre.

On cible l'achèvement de cette mesure en 2014.

16. Possibilités extracôtières en matière de pétrole et de gaz naturel

La Province du Nouveau-Brunswick exploitera le potentiel de ses ressources extracôtières en pétrole et en gaz naturel en négociant, avec le gouvernement du Canada, une entente Canada-Nouveau-Brunswick pour la gestion conjointe des activités extracôtières.

Progrès réalisés et prochaines étapes

Le ministère de l'Énergie et des Mines souhaite former une alliance avec la Commission géologique du Canada pour mieux définir les ressources pétrolières extracôtières potentielles du Nouveau-Brunswick par une étude des données existantes et pour négocier une entente Canada-Nouveau-Brunswick sur les activités extracôtières avec le gouvernement fédéral.

Cette entente viserait à : a) assurer la gestion conjointe et égale de toute ressource pétrolière extracôtière potentielle par la Province et le gouvernement fédéral; b) désigner le Nouveau-Brunswick comme principal bénéficiaire de ses ressources pétrolières extracôtières; et c) optimiser les avantages sociaux et économiques associés à toute mise en valeur des ressources dans l'intérêt de tous les Néo-Brunswickois.

Le gouvernement du Canada et la Province sont en pourparlers. La Province est en train d'élaborer un document qui mènera à des négociations et à la participation de divers intervenants du Nouveau-Brunswick.

Cette mesure, telle qu'elle a été énoncée dans *Le Plan directeur pour le pétrole et le gaz naturel au Nouveau-Brunswick*, est en cours.